

Résumé de communication

1 Auteur-e-s de la communication (si plus de 4 auteurs, les ajouter dans le résumé)

Nom	Prénom	No de commande*	<input type="checkbox"/>
SENE	Abdourahmane Mbade		<input type="checkbox"/>
NIANG	Sidy		<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

Présentateur.e.s (cochez ici)

* Le numéro de commande correspond au numéro à 10 chiffres sur votre billet électronique

2 Titre de la communication (max. 200 espaces)

Incidences foncières et environnementales de l'aéroport international Blaise Diagne dans la Commune limitrophe de Diass

3 Résumé de la communication (max. 2200 espaces)

En 2014, avec l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) pour un Sénégal « Emergent d'ici 2035 », le Sénégal s'est tourné vers la mise en place d'infrastructures structurantes et de services de transport qui constituent un des objectifs sectoriels de son Plan d'Action Prioritaire (PAP). Ces grandes infrastructures de transport sont essentiellement localisées dans la grande agglomération de Dakar et ses environs qui regroupent près de 49% de la population urbaine du pays et 23,5% de la population active pour une superficie de 0,3% du territoire national. L'État du Sénégal et les bailleurs de fonds considèrent ainsi la construction de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD) comme une « nécessité » pour désengorger la ville de Dakar, devenue « saturée » à cause de l'urbanisation galopante.

La commune de Diass située à 47 Km au sud-est de Dakar et abritant l'infrastructure, qui était une zone à vocation agricole, a alors subi de fortes mutations socio-spatiales. Les impacts affectent les ressources foncières, naturelles et environnementales de la zone. Sur le plan foncier, 60 % des personnes enquêtées dans les villages de la commune affirment que le coût de l'habitat est élevé à cause de l'implantation de l'aéroport. De même, 72% de la population enquêtée affirment que l'AIBD est la principale cause des tensions foncières. Localisée sur le plateau du horst de Diass, la zone aéroportuaire participe à la destruction d'une bonne partie des forêts classées de Diass et de Thiès. Elle entraîne une densification rapide de la population de la commune de Diass et un accroissement de la production de déchets ménagers. Parallèlement, la quantité des déchets produits par l'aéroport est d'environ 14 tonnes/jour. Avec l'absence d'un réseau performant d'assainissement et de collecte des déchets, les incidences en matière de pollution de l'air, des eaux et du sol sont drastiques.

Réservé à l'administration

Attestation de présence

SOUMETTRE →